

TRANSACTION – VENTE

- Rémunération forfaitaire de 4 000,00 € TTC sur la part inférieure ou égale à 40 000,00 € ;
- 10 % TTC tranche entre 40 000 € et 50 000 €
- Puis 5 % TTC à partir de 50 000 €

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur, sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

Part propriétaire : 6,5 % ;

Part locataire : 6,5 % ;

→ Dont honoraires de négociation et d'entremise :

Part propriétaire : 0 € ;

Part locataire : 0 € ;

→ Dont honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :

Part locataire : 3 € / m² ;

Part bailleur : 3 € / m² ;

GESTION LOCATIVE

- 7,20 % TTC du loyer ;
- Assurance loyers impayés : 4 % TTC des sommes encaissées (loyer + charges) ;

SYNDIC

- De 150 € à 300 € / lots ;

ESTIMATION LOCATION OU TRANSACTION

- 96 € TTC (facturée si mise en vente ou location sans participation de l'agence / pas de mandat)

